



L'interprofession caprine régionale de Poitou-Charentes et Pays de la Loire



DEVELOPPER ET PROMOUVOIR LA FILIERE CAPRINE



Le BRILAC est une section régionale de l'ANICAP

Qu'est-ce qu'une interprofession ? quel est son rôle ?

L'interprofession est un lieu de concertation entre les éleveurs et les transformateurs, et d'orientation de la filière.

Elle défend conjointement les intérêts des éleveurs de chèvres, producteurs livreurs et producteurs fermiers, des transformateurs coopératifs et privés, qui représentent l'ensemble du secteur caprin.

Les missions de l'interprofession sont définies dans le Paquet Lait : connaissance et transparence des marchés, adaptation offre/demande, information, communication, recherche...

L'ANICAP est l'organisation interprofessionnelle nationale de la filière caprine.

Le BRILAC est une section régionale de l'ANICAP. Il conduit des actions de développement de la filière caprine au niveau des régions Poitou-Charentes et Pays de la Loire, des actions de promotion et de communication, et met en place en régions la politique et les décisions nationales.

Composition du BRILAC

Famille Production :

- FRESYCA
- FNSEA
- Jeunes Agriculteurs
- Confédération Paysanne
- Union Caprine du Maine-et-Loire
- Chambres d'Agriculture

Famille Transformation :

- Eurial
- Terra Lacta
- Coopérative Laitière de la Sèvre
- Lactalis
- Savencia
- La Cloche d'Or

Le projet du BRILAC

Développer la production caprine dans le bassin laitier : élevage et transformation

Des éleveurs nombreux sur le territoire, qui valorisent les ressources régionales et produisent près des sites de transformation, ce sont des emplois et une économie. C'est aussi préserver l'identité des produits caprins et un moyen de répondre aux enjeux environnementaux.

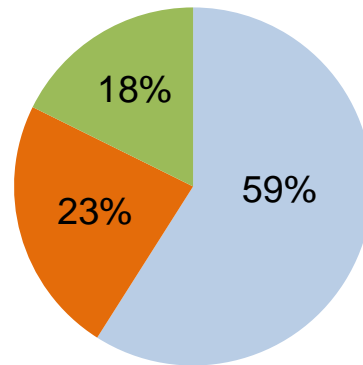
5 axes d'actions

- I. Encadrer la production caprine : observatoire de la production et contractualisation**
- II. Accompagner les éleveurs caprins pour améliorer le revenu et renforcer la durabilité des exploitations**
- III. Transmettre les exploitations caprines et installer**
- IV. Favoriser la recherche et l'innovation**
- V. Mettre en place les signes de qualité et promouvoir les produits caprins de Poitou-Charentes et Pays de la Loire**



Les ressources du BRILAC

- Cotisations interprofessionnelles :
reversement en région de 20 % de la cotisation de base ANICAP (soit 0,40 € / 1 000 litres)
+ cotisation régionale BRILAC payée par les producteurs (0,35 € / 1 000 litres)
- Soutien financier des Régions Poitou-Charentes et Pays de la Loire, des Conseils Généraux des Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Charente et la Charente-Maritime, de l'Etat, l'Europe, l'Association Centrale des Laiteries Coopératives et l'ANICAP.

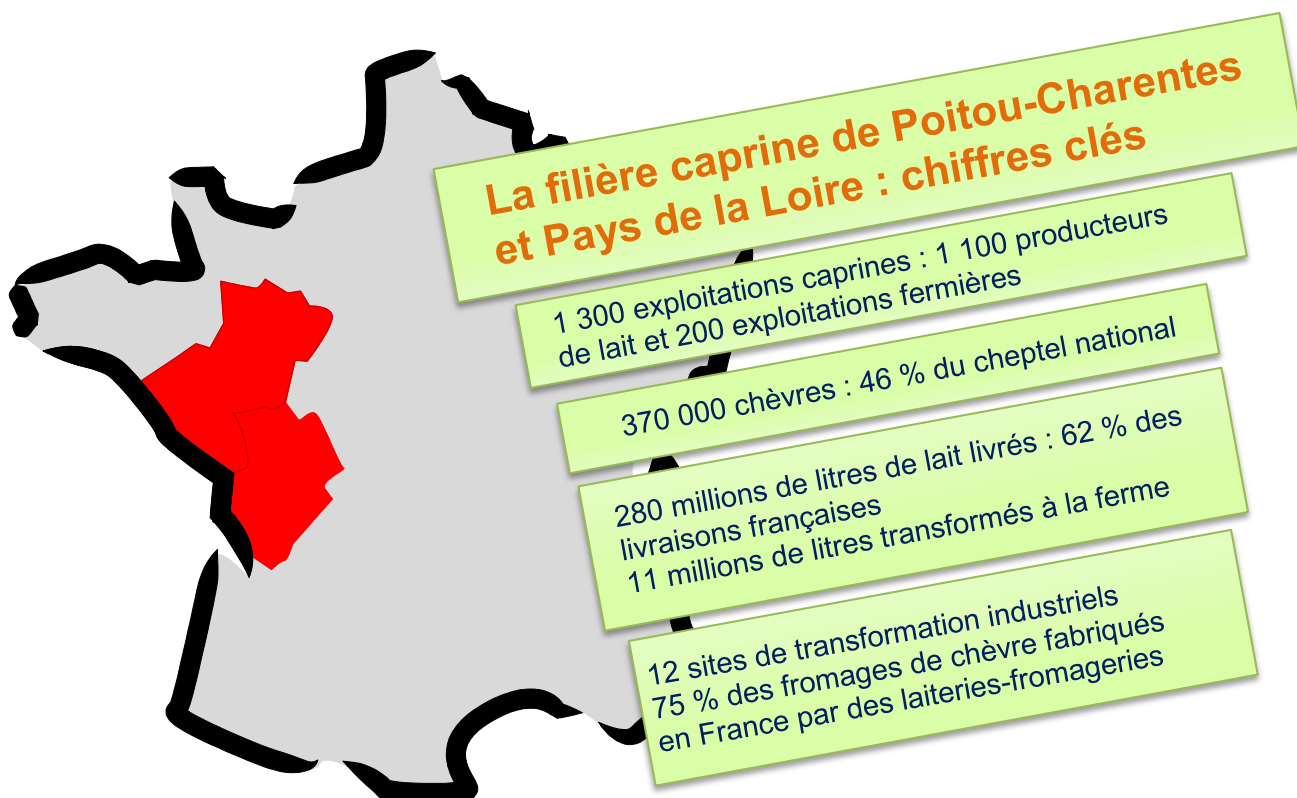


- Actions amont : recherche et développement
- Promotion et signes de qualité
- Fonctionnement interprofessionnel

En 2015, 59 % des ressources sont consacrées aux actions de **recherche et de développement sur l'amont de la filière**. 23 % sont consacrées à la **promotion collective** et aux **signes de qualité**. 18 % sont dédiées au fonctionnement interprofessionnel

- Le **Code Mutuel** de bonnes pratiques en élevage caprin est une démarche conçue par l'interprofession pour mettre en avant le professionnalisme des éleveurs caprins français. En Poitou-Charentes et Pays de la Loire, 1 200 éleveurs adhèrent au Code Mutuel.
- Le **Plan d'Installation Transmission Capr'1** permet d'accompagner la transmission des exploitations caprines et l'installation.
- Le réseau **REDCap** vise à développer l'utilisation de l'herbe et l'autonomie alimentaire des exploitations caprines.
- L'**Observatoire des Maladies Caprines** permet de mesurer l'impact et identifier les facteurs de risque des maladies caprines. Il promeut et renforce les actions sanitaires collectives prioritaires pour la filière.
- Les **signes de qualité** apportent la garantie d'un produit ancré au territoire, respectueux de l'environnement, et permettent de valoriser la production caprine.
- **Tous les fromages de chèvre**, laitiers ou fermiers, bénéficient des actions de promotion menées par l'ANICAP et le BRILAC





Bureau Régional Interprofessionnel du Lait de Chèvre de Charentes-Poitou

Tél. : 05 49 44 74 80 - CS 45 002 – 86 550 MIGNALOUX-BEAUVOIR

www.terredeschèvres.fr

www.fromagesdechèvre.com

Contacts

Président : François BONNET

Rapporteur de la Famille Production : Jean-François BERNARD

Rapporteur de la Famille Transformation : Patrick CHARPENTIER

Responsable de la Commission Recherche et Développement : Gilles AMIOT

Animatrice : Géraldine VERDIER - brilac@poitou-charentes.chambagri.fr

Plan Capr'1 : Christophe AUBIN - christophe.aubin@deux-sevres.chambagri.fr

REDCap : Jérémie JOST - jeremie.jost@idele.fr

OMACAP : Nicolas EHRHARDT - nicolas.ehrhardt@anses.fr

Le BRILAC est membre du REXCAP

Nos soutiens financiers :

